

DECRET N° 2004 – 110 DU 5 MARS 2004

portant nomination de directeurs
régionaux des Travaux Publics.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004 - 34 du 29 janvier 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Sur** proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 février 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs Régionaux des Travaux Publics dans les ensembles départementaux ci-après, les personnes dont les noms suivent :

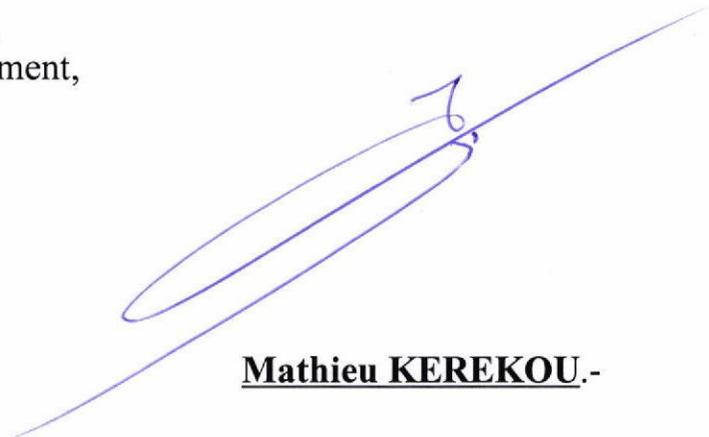
- Directeur Régional des Travaux
Publics Atacora-Donga : Monsieur Albert Dotou AVOCEGAMOU

- Directeur régional des Travaux Publics Atlantique-Littoral : Monsieur Pie Augustin AHOUANNOU
- Directeur régional des Travaux Publics Borgou-Alibori : Monsieur Abdoulaye GARBA
- Directeur régional des Travaux Publics Zou- Collines : Monsieur Albert OKIDJI

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mars 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



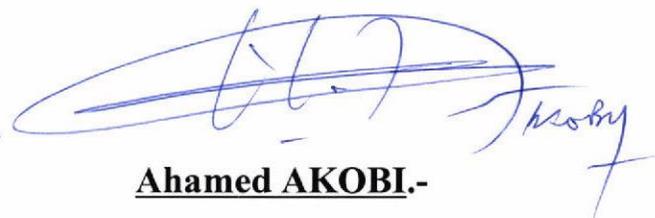
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Grégoire LAOUROU.-



Ahamed AKOBI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSES 04 JO 1.